# Antin Palmarès Garantie 2007

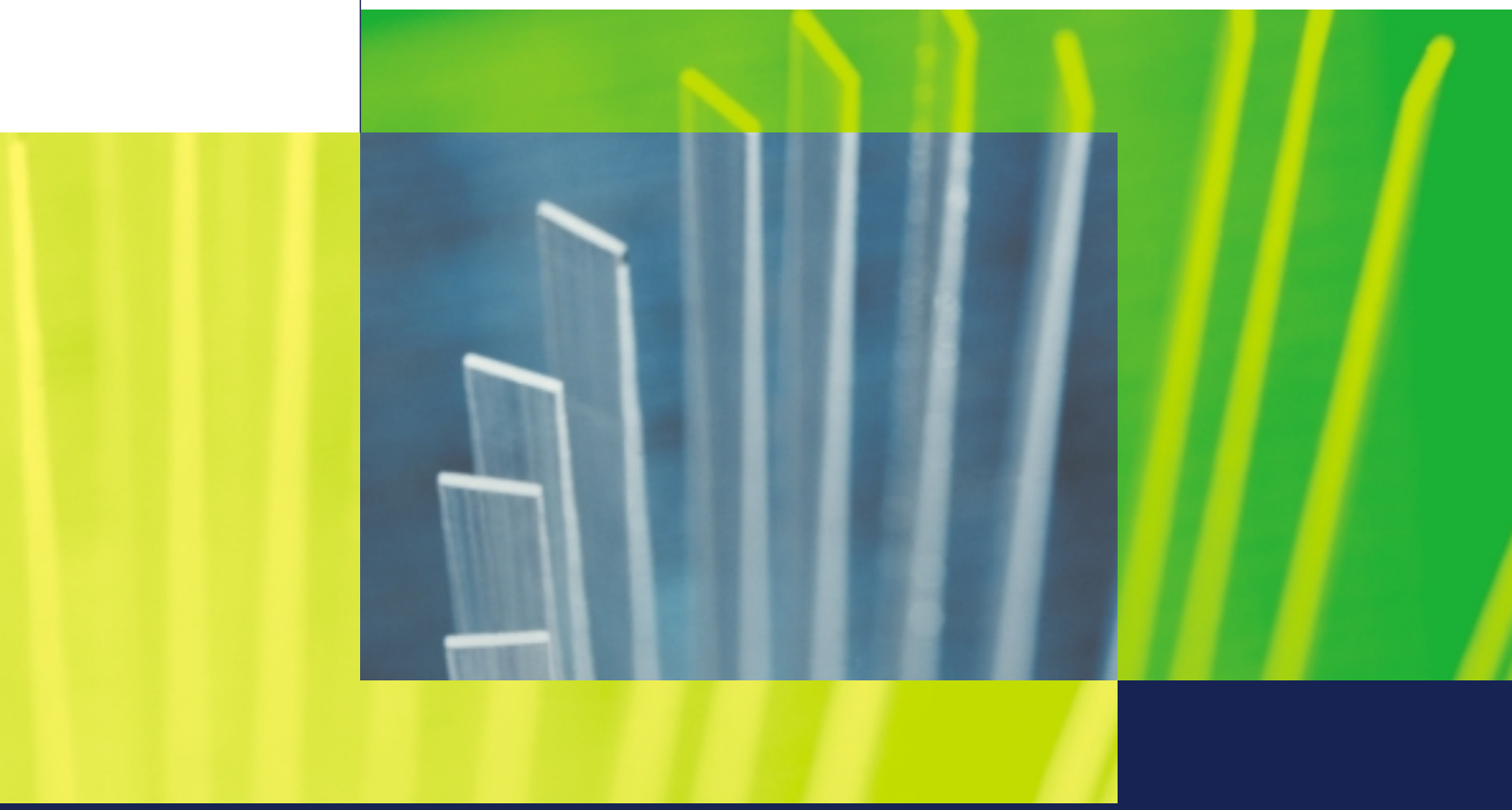

FCP éligible à l'assurance vie
Offre valable jusqu'au 15 décembre 2003*

* Cette offre est limitée et peut être close à tout moment (cf. Notice d'Information).

BNP PARIBAS
Banque Privée

# Avec Antin Palmarès Garantie 2007, participez à la hausse d'une sélection dynamique de fonds internationaux choisis parmi les meilleurs, grâce à un concept original.

Les trois dernières années ont été marquées par un contexte boursier des plus difficiles. Pour s'adapter à ces circonstances particulières, BNP Paribas Banque Privée vous propose un Fonds Commun de Placement (FCP) innovant :

Antin Palmarès Garantie 2007

Son objectif est clair :

- participer à 60 % de la hausse non plafonnée d'un panier composé d'une sélection dynamique des meilleurs OPCVM,
- optimiser la performance du fonds en s'appuyant sur le classement annuel européen "S&P European Fund Awards",
- garantir à l'échéance, le 19 décembre 2007, l'intégralité du capital investi[1-2], pour toute souscription jusqu'au 15 décembre 2003.

D'une durée de 4 ans seulement, Antin Palmarès Garantie 2007 constitue une nouvelle opportunité de diversification patrimoniale.

[1] Le capital investi correspond au capital versé, diminué de la commission de souscription du FCP Antin Palmarès Garantie 2007 (exonération pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, pendant la période de souscription du FCP).

[2] Hors frais d'adhésion/souscription et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation si vous avez choisi le FCP Antin Palmarès Garantie 2007 comme unité de compte.

# UN CONCEPT ORIGINAL

## Une sélection des meilleurs fonds ...

Pour vous offrir un accès aux gestions les plus performantes, BNP Paribas Asset Management choisit les meilleurs fonds du classement européen "S&P European Fund Awards" répondant à ses propres critères et notamment à ceux de conformité à la réglementation française, d'encours, de volatilité et de durée d'observation[3].

Standard & Poor's (S&P) est une société américaine indépendante de notation financière. Elle publie chaque année ses classements "S&P European Fund Awards" récompensant les meilleurs OPCVM au sein de leur catégorie en fonction de critères, notamment de performance et de volatilité.

Pour vous assurer une performance plus équilibrée et moins sensible à la conjoncture boursière, BNP Paribas Asset Management a retenu les principes suivants :

- diversification des classes d'actifs et des zones géographiques sur la base d'une répartition invariable entre quatre catégories complémentaires :
  - Actions Europe 30 %
  - Actions Etats-Unis 25 %
  - Actions Japon 10 %
  - Obligations Euro 35 %
- réduction de l'effet d'une éventuelle évolution défavorable des marchés en fin de période, par un lissage de la performance sur les deux dernières années de la vie du fonds.

## ... révisée chaque année

Le panier initial d'Antin Palmarès Garantie 2007 est composé des 4 OPCVM suivants :

| Catégories | Noms des OPCVM | Gestionnaires |
|---|---|---|
| Actions Europe | Fidelity Funds - European Growth Fund | Fidelity International Limited |
| Actions Etats-Unis | Nordea 1- North-American Value Fund | Nordea Investment Funds SA |
| Actions Japon | The Japan Equity Fund A | Frank Russell Investment Ltd |
| Obligations Euro | Dexia Allocation Euro Bonds | Dexia Asset Management |

BNP Paribas Asset Management révisera chaque année ce panier, sur la base du nouveau classement européen "S&P European Fund Awards", publié généralement en mars, de façon à dynamiser le potentiel de performance d'Antin Palmarès Garantie 2007.

[3] Dans le cas où le classement "S&P European Fund Awards" serait publié sur la base de plusieurs durées d'observations, seuls les OPCVM ayant fait l'objet de la durée d'observation la plus longue seront considérés (à l'exclusion de tous les autres) ; 5 ans étant la durée d'observation la plus longue qui pourra être retenue. Si aucun OPCVM classé ne fait l'objet d'une durée d'observation de 5 ans, seuls ceux d'une durée d'observation de 3 ans (à l'exclusion de tous les autres) seront considérés et ainsi de suite.

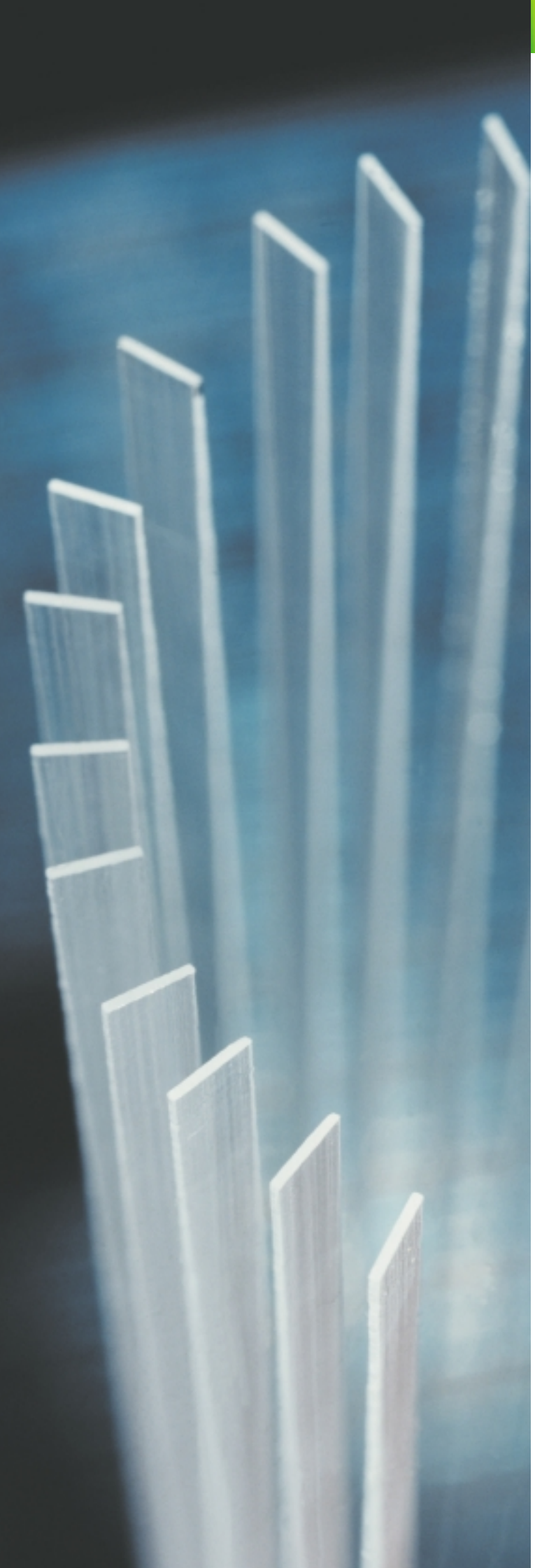

## Un potentiel de performance illimité

**Antin Palmarès Garantie 2007** vous permet de participer à 60 % de la hausse non plafonnée du panier d'OPCVM. Cette hausse est observée entre le cours du panier au 19 décembre 2003 et la moyenne des cours du panier constatés à 9 dates échelonnées sur les deux dernières années (cf. Notice d'Information).

## Une épargne sécurisée

A l'échéance, le 19 décembre 2007, en cas d'évolution défavorable du panier, vous avez la certitude de récupérer votre capital investi[4-5], pour toute souscription effectuée jusqu'au 15 décembre 2003.

### IMPORTANT :

La garantie accordée par BNP Paribas s'applique à l'échéance du fonds, soit le 19 décembre 2007. Pendant la durée de vie d'**Antin Palmarès Garantie 2007**, sa valeur liquidative fluctue à la hausse comme à la baisse selon l'évolution du marché. En cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage), c'est la valeur liquidative du fonds à la date d'opération qui est retenue.

[4] Le capital investi correspond au capital versé, diminué de la commission de souscription du FCP Antin Palmarès Garantie 2007 (exonération pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, pendant la période de souscription du FCP).

[5] Hors frais d'adhésion/souscription et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation si vous avez choisi le FCP Antin Palmarès Garantie 2007 comme unité de compte.

# LES AVANTAGES FISCAUX ET SUCCESSORAUX DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION[6]

## Un cadre fiscal privilégié

Si vous détenez un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation vous bénéficiez :

• du différé de perception des contributions additionnelles jusqu'au retrait des capitaux,

• d'un abattement annuel (tous contrats d'assurance vie et de capitalisation confondus) sur les produits générés, si vous effectuez un rachat[7] après 8 ans (abattement de 4 600 euros pour une personne seule et 9 200 euros pour un couple marié ou lié par un PACS, soumis à imposition commune). Au delà, les produits sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux du barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 7,5 % au 1er août 2003 auquel s'ajoutent les contributions additionnelles (CSG, CRDS et prélèvement social), soit 10 %,

• de l'antériorité fiscale du contrat pour tout nouveau versement,

• de la non taxation des produits réalisés à l'occasion de toute opération d'arbitrage,

• d'un avantage en matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), si vous détenez un contrat de capitalisation. Dans ce cas, seul le montant des cotisations investies au 1er janvier de l'année d'imposition doit être inclus dans l'assiette de l'ISF. Concernant les contrats d'assurance vie, la valeur de rachat au 1er janvier de l'année d'imposition doit être incluse dans l'assiette de l'ISF.

## Un excellent outil de transmission

En cas de décès, les contributions additionnelles ne sont pas perçues.

Concernant votre contrat d'assurance vie, le capital acquis est transmis aux bénéficiaires de votre choix dans des conditions fiscales très favorables :

• pour les versements effectués avant 70 ans : abattement de 152 500 euros par bénéficiaire (tous contrats d'assurance vie confondus) et prélèvement de 20 % au-delà sur le capital décès,

• pour les versements effectués après 70 ans : exonération totale des produits et abattement de 30 500 euros sur les versements effectués (tous contrats d'assurance vie et bénéficiaires confondus).

Concernant votre contrat de capitalisation, sa valeur de rachat est à réintégrer dans l'actif successoral.

## Et toujours la souplesse des contrats multisupports

A l'échéance, le 19 décembre 2007, vous pouvez choisir de :

• conserver votre contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation et affecter le capital acquis sur Antin Palmarès Garantie 2007 vers une large gamme d'unités de compte,

• racheter[7] tout ou partie de l'épargne constituée sans autres frais que la fiscalité due à la date du rachat. Toutefois, afin de bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse, il est préférable d'attendre que votre contrat ait 8 ans. Pour information, en cas de rachat entre 4 et 8 ans, vos produits financiers sont imposés, sans abattement, à l'impôt sur le revenu, au taux du barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 15 %, auquel s'ajoutent les contributions de 10 %,

• opter pour des revenus réguliers au sein d'une gamme de rentes adaptées à vos besoins.

[6] En l'état de la réglementation fiscale et sociale en vigueur au 1er août 2003 et pour les versements effectués après le 13 octobre 1998.

[7] Sous réserve de l'accord du bénéficiaire, s'il est acceptant.

# ANTIN PALMARÈS GARANTIE 2007

Code ISIN : FR 0010010967

Fonds à formule

L'OPCVM Antin Palmarès Garantie 2007 est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du Fonds et donc d'une sortie à la date d'échéance du 19 décembre 2007. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance prévue (19 décembre 2007).

# Notice d'Information

Forme juridique de l'OPCVM : Fonds Commun de Placement
Promoteur : Groupe BNP PARIBAS
Société de Gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Commissaire aux comptes : CABINET SELLAM
1 rue de Berri - 75008 Paris

Compartiment ❒ Oui ☒ Non

Nourricier ❒ Oui ☒ Non

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Classification : Garanti ou assorti d'une protection.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion d'Antin Palmarès Garantie 2007 (le "Fonds") est, tout en garantissant à l'échéance le 19 décembre 2007 une Valeur Liquidative Garantie (ci-après VLG, définie page 6) au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence (VLR définie ci-dessous), de participer à la hausse d'un Panier d'OPCVM (ci après "le Panier") dont la composition est révisée annuellement en fonction des résultats du classement européen des OPCVM "S&P European Fund Awards[1]" et de critères définis par BNP Paribas Asset Management. Le taux de participation à la hausse du Panier est fixé à 60 % de sa performance.

Le Panier est constitué de 4 OPCVM issus des 4 catégories suivantes définies par Standard & Poor's et pondérées comme suit (la pondération reste invariable pendant toute la durée de vie du Fonds) :

- Equity Europe (Actions Europe)
- Equity USA (Actions Etats-Unis)
- Equity Japan (Actions Japon)
- Fixed Income Euro (Obligations Euro)

| Catégorie | Indice de la catégorie | Devise de l'OPCVM | Pondération appliquée au calcul du Cours du Panier |
|---|---|---|---|
| Equity Europe (Actions Europe) | A | EUR | 30 % |
| Equity USA (Actions Etats-Unis) | B | USD | 25 % |
| Equity Japan (Actions Japon) | C | JPY | 10 % |
| Fixed Income Euro (Obligations Euro) | D | EUR | 35 % |

La Valeur Liquidative de Référence (VLR) est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter de la création du Fonds et jusqu'au 18 décembre 2003 inclus à 17 heures.

## 1. Description de l'économie du Fonds

Le porteur du Fonds anticipe une évolution générale des marchés financiers à la hausse. Dans cette hypothèse de marché, la performance finale du Fonds, devrait être optimisée grâce à l'indexation du Fonds sur une sélection, révisée annuellement, des meilleurs OPCVM issus du classement des "S&P European Fund Awards" dans quatre catégories.

## 2. Avantages – risques du Fonds

La formule du Fonds offre au porteur les avantages suivants :

- garantir la VLR comme valeur liquidative de rachat à l'échéance, le 19 Décembre 2007 ;
- participer à la hausse du Panier ;
- réviser annuellement la composition du Panier en fonction du classement "S&P European Fund Awards" ;
- la performance du Panier est illimitée (elle n'est pas plafonnée) ;
- la prise en compte d'une moyenne permet d'atténuer le risque lié à la volatilité en évitant notamment les conséquences d'un point bas éventuel d'un OPCVM à l'échéance.

[1] Standard & Poor's, société américaine de notation financière indépendante, publie chaque année ses classements "S&P European Fund Awards" récompensant les meilleurs OPCVM au sein de leur catégorie en fonction de critères notamment de performance et de volatilité.

Toutefois, la performance du Fonds risque d'être limitée, dans les hypothèses suivantes :
- en cas de baisse générale des marchés qui affecterait la performance des OPCVM du Panier ;
- en cas de contre-performance d'un des OPCVM appartenant au Panier affectant de manière importante la performance du Panier ;
- pour le calcul de la performance finale du Fonds, le taux de participation à la hausse du Panier est fixé à 60 % ;
- la prise en compte d'une moyenne a pour effet de lisser la performance sur la période en cas de hausse importante en fin de période.

## 3. Description du mécanisme de la Performance Finale du Fonds

La performance du Fonds à l'échéance (la "Performance Finale") est fondée sur la performance finale d'un Panier de 4 OPCVM dont la composition obéit au mécanisme suivant :

- Un OPCVM du Panier est issu du classement annuel "S&P European Fund Awards" pour la catégorie Equity Europe (Actions Europe).
- Un OPCVM du Panier est issu du classement annuel "S&P European Fund Awards" pour la catégorie Equity USA (Actions Etats-Unis).
- Un OPCVM du Panier est issu du classement annuel "S&P European Fund Awards" pour la catégorie Equity Japan (Actions Japon).
- Un OPCVM du Panier est issu du classement annuel "S&P European Fund Awards" pour la catégorie Fixed Income Euro (Obligations Euro).

Chaque année, la composition du Panier est susceptible d'être modifiée suite à la publication du classement "S&P European Fund Awards" afin de retenir pour l'année à venir et pour chacune des 4 catégories précitées, l'OPCVM ayant d'une part le meilleur classement et répondant d'autre part à l'ensemble des critères définis par BNP Paribas Asset Management[2], décrits ci-dessous :

- être conforme à la réglementation qui régit l'éligibilité des OPCVM cibles à l'actif des OPCVM de droit français ;
- respecter tout autre critère issu d'un changement éventuel de la réglementation française pendant la durée de vie du Fonds ;
- disposer d'un actif d'au moins 75 millions d'euros à la fin du mois précédant la date de modification de la composition du Panier ;
- ne pas présenter une volatilité historique[3] supérieure de plus de 1 % à la volatilité historique de l'OPCVM potentiellement substituable ;
- être un OPCVM de capitalisation (à titre exceptionnel, le Panier pourra être initialement composé d'OPCVM de Distribution ayant déjà détaché leur dividende avant la date de création du Fonds et ne détachant pas de dividende avant la prochaine révision du Panier);
- faire l'objet d'une autorisation du gestionnaire de l'OPCVM cible pour faire partie de la composition du Panier.

A titre d'exemple, si l'OPCVM qui occupe la première place du classement "S&P European Fund Awards" pour la catégorie Equity USA (Actions Etats-Unis) ne satisfait pas à l'ensemble des critères, alors c'est l'OPCVM suivant en rang dans le classement et satisfaisant à l'ensemble de ces critères qui sera choisi pour la composition du Panier dans sa catégorie et ainsi de suite.

### ▶ Panier d'OPCVM ("le Panier")

La performance du Fonds à l'échéance est fondée sur la performance d'un Panier initialement composé des 4 OPCVM suivants jusqu'à la prochaine révision du Panier :

| Catégorie | A<br>Equity Europe<br>(Actions Europe) | B<br>Equity USA<br>(Actions Etats-Unis) | C<br>Equity Japan<br>(Actions Japon) | D<br>Fixed Income Euro<br>(Obligations Euro) |
|---|---|---|---|---|
| Pondération appliquée au calcul du Cours du Panier | 30 % | 25 % | 10 % | 35 % |
| Nom de l'OPCVM | Fidelity Funds European Growth Fund | Nordea 1 North-American Value Fund | The Japan Equity FundA | Dexia Allocation Euro Bonds |
| Société de Gestion | Fidelity International Limited | Nordea Investment Funds S.A. | Frank Russell Investment Ltd | Dexia Asset Management |
| Classification | Actions Européennes | Actions Internationales | Actions Internationales | Obligations Européennes |
| Résumé succinct de l'orientation des placements | Investissement principalement dans des actions cotées sur les marchés boursiers européens | Investissement principalement dans des actions cotées sur les marchés boursiers au Canada et aux Etats-Unis | Investissement principalement dans des actions cotées sur les marchés boursiers japonais | Investissement dans des valeurs à revenus fixes exprimées en euro et émises par des débiteurs de première qualité |
| Indice de référence | FTSE European Growth Composite Index | S&P 500 Composite Total Return Index | Indice TOPIX | JP Morgan EMU Index |
| Devise de VL | EUR | USD | JPY | EUR |
| Frais de gestion maximum (hors frais de souscription) | 1,50 % | 1,50 % | 1,00 % | 0,20 % |
| Domiciliation | Luxembourg | Luxembourg | Irlande | Belgique |
| Code ISIN | LU0048578792 | LU0076314649 | IE0003506866 | BE0167839290 |
| Fréquence de calcul de la VL | quotidienne | quotidienne | quotidienne | quotidienne |
| Affectation des résultats | distribution (pas de dividende jusqu'à la prochaine révision du Panier) | capitalisation | capitalisation | capitalisation |
| Lieu de publication de la VL | Bloomberg (code FIDLEUI LX) | Bloomberg (code UNINAVI LX) | Bloomberg (code FRIJPEI ID) | Bloomberg (code CORAEBI BB) |

Les notices des OPCVM du Panier sont disponibles sur simple demande.

Les descriptions techniques (Définitions - Dérèglement du Marché - Evènements entraînant une modification de la composition du Panier - information des porteurs en cas de substitution affectant le Panier) sont précisées à l'Article 5 ter du Règlement du Fonds.

Date de révision du Panier : chaque année, 15 jours ouvrés suivant la date de publication des classements "S&P European Fund Awards", ce classement intervenant généralement au cours du mois de mars.
Les porteurs seront informés par courrier de la révision de la composition du Panier initial.
Si le classement "S&P European Fund Awards" venait à être interrompu définitivement, la dernière composition du Panier connue au moment de l'interruption serait alors figée jusqu'à l'échéance du Fonds.

[2] En plus des conditions décrites ci-dessus, BNP Paribas Asset Management requiert de l'OPCVM cible d'autres critères mentionnés à l'Article 5 quarter du Règlement du Fonds.
[3] Calculée comme la moyenne arithmétique, entre deux révisions consécutives du Panier, des observations quotidiennes de la volatilité historique sur 6 mois (volatilité observée sur cours quotidien et calculée selon la formule décrite à l'article 5 quarter du Règlement du Fonds).

## ▶ Modalité de calcul de la Performance Finale

Le niveau de référence final du Panier nécessaire au calcul de la Performance Positive du Panier est la moyenne arithmétique des Cours du Panier observés aux 9 Dates de Constatations définies ci-après.
Le calcul du Cours du Panier à une date quelconque (date t[4]) prend en compte l'évolution de la valeur liquidative des OPCVM dans chaque catégorie ainsi que des substitutions éventuelles d'OPCVM ayant eu lieu jusqu'à cette date t[4].

### a) Modalité de calcul du Cours de Panier à la date t[4]

A la date t[4], le cours du Panier dépend du nombre de substitutions qu'il y a eu dans chaque catégorie et de l'évolution de la valeur liquidative des OPCVM sélectionnés après chaque substitution.
Le Cours du Panier (CP) obtenu à la date t[4] est :

CP = 30 % x niveau de la catégorie A
+
25 % x niveau de la catégorie B
+
10 % x niveau de la catégorie C
+
35 % X niveau de la catégorie D

Les méthodes de calcul[5] des niveaux des catégories A, B, C et D utilisées pour le calcul du Cours du Panier à la date t[4] prennent en compte l'évolution des OPCVM sélectionnés entre chaque date de révision en capitalisant leurs performances d'une année sur l'autre.

A titre d'exemple, si entre le 19 décembre 2003 et mars 2005, deux OPCVM différents ont été sélectionnés consécutivement pour la catégorie A, que le premier OPCVM a affiché une performance de 8 % depuis le début de la vie du Fonds et que le deuxième OPCVM, sélectionné à la place du premier OPCVM en raison de ses bons résultats au classement annuel "S&P European Fund Awards" en mars 2004 a fait une performance de 25 %, alors le niveau de la catégorie A, arrêté en mars 2005, sera égal à 135[6] (= 100 x (108 % x 125 %).

Le tableau qui suit illustre la méthode de calcul des niveaux de la catégorie A à diverses dates.

| | | Catégorie A : Actions Europe | | | | | | | | | | Niveau de la Catégorie A à la date t[4] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Valeur Liquidative de l'OPCVM (Base 100 début de période) | | | | | Calcul des Performances Intermédiaires de la Catégorie | | | | | |
| | Date | F1** | F2** | F3** | F4** | F5** | F1** | F2** | F3** | F4** | F5** | |
| Période 1 | Date de Constatation du Cours Initial du Panier : 19/12/2003 | 100 | | | | | 0 % | | | | | 100,00 % |
| Période 2 | 1ère date de Révision du Panier (*) | 108 | 100 | | | | 8 % | | | | | 108,00 % |
| Période 3 | 2ème date de Révision du Panier (*) | | 125 | 100 | | | | 25 % | | | | 135,00 % |
| | 1ère date de Constatation du Cours du Panier : 15/12/2005 | | | 114 | | | | | 14 % | | | 153,90 % |
| | 2ème date de Constatation du Cours du Panier : 15/03/2006 | | | 112 | | | | | 12 % | | | 151,20 % |
| Période 4 | 3ème date de Révision du Panier (*) | | | 112 | 100 | | | | 12 % | | | 151,20 % |
| | 3ème date de Constatation du Cours du Panier : 15/06/2006 | | | | 108 | | | | | 8 % | | 163,30 % |
| | 4ème date de Constatation du Cours du Panier : 15/09/2006 | | | | 113 | | | | | 13 % | | 170,86 % |
| | 5ème date de Constatation du Cours du Panier : 15/12/2006 | | | | 112 | | | | | 12 % | | 169,34 % |
| | 6ème date de Constatation du Cours du Panier : 15/03/2007 | | | | 116 | | | | | 16 % | | 175,39 % |
| Période 5 | 4ème date de Révision du Panier (*) | | | | 117 | 100 | | | | 17 % | | 176,90 % |
| | 7ème date de Constatation du Cours du Panier : 15/06/2007 | | | | | 104 | | | | | 4 % | 183,98 % |
| | 8ème date de Constatation du Cours du Panier : 14/09/2007 | | | | | 109 | | | | | 9 % | 192,83 % |
| | 9ème date de Constatation du Cours du Panier : 12/12/2007 | | | | | 114 | | | | | 14 % | 201,67 % |

(*) Les 4 dates de Révision du Panier ont été placées arbitrairement dans cet exemple afin d'illustrer le calcul de la Performance Finale ainsi que des Cours Intermédiaires du Panier. Ces 4 dates de Révision seront fixées à 15 jours ouvrés suivant les 4 prochaines publications annuelles des "S&P European Fund Awards".

(**)Dans cet exemple, F1, F2, F3, F4 et F5 sont les OPCVM sélectionnés dans la catégorie A (Actions Europe) après chaque révision du Panier.

### b) Détermination de la Performance Positive du Panier

La Performance Positive du Panier est la moyenne arithmétique des Cours du Panier observés aux 9 Dates de Constatations rapportée au cours du Panier calculé à la Date de Constatation Initiale. La Performance Positive du Panier sera au minimum égale à zéro.

Date de Constatation Initiale : 19 Décembre 2003.
Dates de Constatations : 15 Décembre 2005, 15 Mars 2006, 15 Juin 2006, 15 Septembre 2006, 15 Décembre 2006, 15 Mars 2007, 15 Juin 2007, 14 Septembre 2007 et 12 Décembre 2007.

### c) Détermination du Taux de participation

Le Taux de participation est fixé à 60 %.

### d) La Performance Finale du Fonds à l'échéance est déterminée de la façon suivante :

Performance Positive du Panier x Taux de participation.

Il n'y a pas de limite à la performance du Fonds (à la hausse), même si le Taux de participation est figé à 60 %.

### e) La Valeur Liquidative Garantie (VLG) est alors égale à :

VLG = VLR x [1+ (Performance Positive du Panier x Taux de participation)]

[4] cf. Article 5 quarter du Règlement du Fonds.
[5] Les méthodes de calcul des niveaux des catégories A, B, C et D utilisées pour le calcul du Cours du Panier sont mentionnées à l'Article 5 quarter du Règlement du Fonds.
[6] base 100 prise à la date du 19 décembre 2003.

## 4. Exemples et scénarii de marché

Antin Palmarès Garantie 2007 propose une performance liée à l'évolution du Panier. Une hausse régulière et continue des valeurs liquidatives des OPCVM du Panier permet d'accroître la performance finale du Fonds.
Les tableaux suivants détaillent trois scénarii possibles à l'échéance. Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

### ❶ Scénario favorable : très bonne performance des OPCVM sélectionnés

| Date | | Niveau de la Catégorie A (Actions Europe) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie B (Actions Etats-Unis) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie C (Actions Japon) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie D (Obligations Euro) à la date t[4] | Cours du Panier à la date t[4] |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Date de Constatation du Cours Initial du Panier : | 19/12/2003 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 1ère date de Constatation du Cours du Panier : | 15/12/2005 | 153,90 % | 131,00 % | 115,00 % | 108,00 % | 128,22 % |
| 2ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/03/2006 | 151,20 % | 128,00 % | 125,00 % | 112,00 % | 129,06 % |
| 3ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/06/2006 | 163,30 % | 139,00 % | 128,00 % | 116,00 % | 137,14 % |
| 4ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/09/2006 | 170,86 % | 149,00 % | 137,00 % | 117,00 % | 143,16 % |
| 5ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/12/2006 | 169,34 % | 158,00 % | 138,00 % | 119,00 % | 145,75 % |
| 6ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/03/2007 | 175,39 % | 164,00 % | 141,00 % | 124,00 % | 151,12 % |
| 7ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/06/2007 | 183,98 % | 160,00 % | 145,00 % | 124,00 % | 153,09 % |
| 8ème date de Constatation du Cours du Panier : | 14/09/2007 | 192,83 % | 163,00 % | 144,00 % | 126,00 % | 157,10 % |
| 9ème date de Constatation du Cours du Panier : | 12/12/2007 | 201,67 % | 171,00 % | 147,00 % | 129,00 % | 163,10 % |
| Pondération de la Catégorie | | 30 % | 25 % | 10 % | 35 % | |
| | | Performance Positive du Panier | | | | 45,30 % |
| | | Taux de Participation | | | | 60,00 % |
| | | Performance Finale | | | | 27,18 % |

La performance de +27,18 % dans le scénario favorable équivaut à un taux de rendement actuariel de 6,17 % (calculé en base exact/365 entre le 15/12/2003 et le 19/12/2007).

### ❷ Scénario intermédiaire : progression modérée générale des marchés et des OPCVM sélectionnés

| Date | | Niveau de la Catégorie A (Actions Europe) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie B (Actions Etats-Unis) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie C (Actions Japon) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie D (Obligations Euro) à la date t[4] | Cours du Panier à la date t[4] |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Date de Constatation du Cours Initial du Panier : | 19/12/2003 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 1ère date de Constatation du Cours du Panier : | 15/12/2005 | 122,85 % | 115,00 % | 119,00 % | 105,00 % | 114,26 % |
| 2ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/03/2006 | 128,25 % | 121,00 % | 121,00 % | 106,00 % | 117,93 % |
| 3ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/06/2006 | 130,82 % | 125,00 % | 115,00 % | 109,00 % | 120,14 % |
| 4ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/09/2006 | 133,38 % | 122,00 % | 110,00 % | 108,00 % | 119,31 % |
| 5ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/12/2006 | 129,53 % | 119,00 % | 105,00 % | 110,00 % | 117,61 % |
| 6ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/03/2007 | 132,10 % | 123,00 % | 102,00 % | 112,00 % | 119,78 % |
| 7ème date de Constatation du Cours du Panier : | 15/06/2007 | 134,74 % | 132,00 % | 108,00 % | 114,00 % | 124,12 % |
| 8ème date de Constatation du Cours du Panier : | 14/09/2007 | 141,34 % | 134,00 % | 110,00 % | 114,00 % | 126,80 % |
| 9ème date de Constatation du Cours du Panier : | 12/12/2007 | 147,95 % | 135,00 % | 111,00 % | 116,00 % | 129,83 % |
| Pondération de la Catégorie | | 30 % | 25 % | 10 % | 35 % | |
| | | Performance Positive du Panier | | | | 21,09 % |
| | | Taux de Participation | | | | 60,00 % |
| | | Performance Finale | | | | 12,65 % |

La performance de +12,65 % dans le scénario intermédiaire équivaut à un taux de rendement actuariel de 3,01 % (calculé en base exact/365 entre le 15/12/03 et le 19/12/07)

### ❸ Scénario défavorable : une contre-performance d'un OPCVM venant annuler les performances des autres OPCVM

| Date | | Niveau de la Catégorie A (Actions Europe) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie B (Actions Etats-Unis) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie C (Actions Japon) à la date t[4] | Niveau de la Catégorie D (Obligations Euro) à la date t[4] | Cours du Panier à la date t[4] |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Date de Constatation du Cours Initial du Panier : | 19/12/2003 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 1ere date de Constatation du Cours du Panier : | 15/12/2005 | 82,40 % | 104,00 % | 105,00 % | 107,00 % | 98,67 % |
| 2eme date de Constatation du Cours du Panier : | 15/03/2006 | 78,87 % | 112,00 % | 121,00 % | 99,50 % | 98,59 % |
| 3eme date de Constatation du Cours du Panier : | 15/06/2006 | 71,34 % | 102,00 % | 110,00 % | 112,00 % | 97,10 % |
| 4eme date de Constatation du Cours du Panier : | 15/09/2006 | 72,75 % | 106,00 % | 115,00 % | 110,00 % | 98,33 % |
| 5eme date de Constatation du Cours du Panier : | 15/12/2006 | 74,16 % | 109,00 % | 107,00 % | 113,00 % | 99,75 % |
| 6eme date de Constatation du Cours du Panier : | 15/03/2007 | 74,87 % | 105,00 % | 106,00 % | 116,00 % | 99,91 % |
| 7eme date de Constatation du Cours du Panier : | 15/06/2007 | 80,86 % | 102,00 % | 109,00 % | 109,00 % | 98,81 % |
| 8eme date de Constatation du Cours du Panier : | 14/09/2007 | 82,39 % | 108,00 % | 112,00 % | 107,00 % | 100,37 % |
| 9eme date de Constatation du Cours du Panier : | 12/12/2007 | 83,91 % | 119,00 % | 112,00 % | 114,00 % | 106,02 % |
| Pondération de la Catégorie | | 30 % | 25 % | 10 % | 35 % | |
| | | Performance Positive du Panier | | | | 0,00 % |
| | | Taux de Participation | | | | 60,00 % |
| | | Performance Finale | | | | 0,00 % |

La performance de 0 % dans le scénario défavorable équivaut à un taux de rendement actuariel de 0 % (calculé en base exact/365 entre le 15/12/03 et le 19/12/07).

[4] Cf. Article 5 quarter du Réglement du Fond.

Dans tous les cas, la VLG à l'échéance sera au moins égale à la VLR (cf. Rubrique Garantie). Cela vaut en particulier pour l'exemple du scénario défavorable.
A titre d'information, à la date du 28/07/2003, le taux sans risque est de 3,18 % (strip OAT octobre 2007, de maturité proche de la durée de vie du Fonds).

## 5. Simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le Fonds s'il avait été lancé dans le passé, présentés selon la date d'échéance. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marchés ces dernières années.
Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent ni de l'évolution future des marchés, ni des performances du Fonds.
Les "S&P European Fund Awards" n'existant que depuis 2002, pour les besoins de la simulation, BNP Paribas Asset Management a recréé un classement fictif selon les critères actuels des "S&P European Fund Awards" au cours de la période de simulation pour les années antérieures à 2002.

### Illustration graphique des simulations

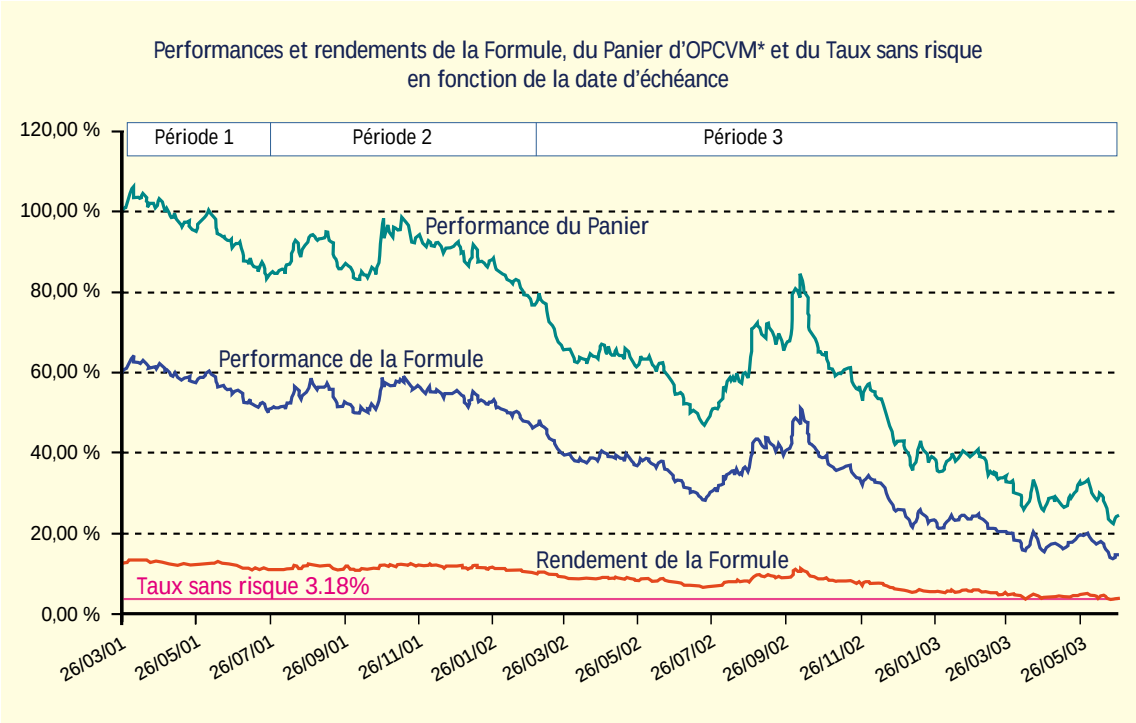


* La performance du panier est calculée en prenant comme cours final de référence le niveau du panier observé à la date d'échéance.

La Période 1 correspond à une période très baissière sur les marchés actions commencée en mars 2000 et une bonne performance des marchés obligataires.
La Période 2 correspond à un rebond sur les marchés d'actions (entre août 2001 et mars 2002) et une faible performance sur le marché des taux, par opposition à la Période 3 où la tendance est fortement baissière sur les principaux indices actions mondiaux tandis que la baisse sur les taux d'emprunt s'accentue.

### Tableau Récapitulatif

| | |
|---|---|
| Nombre de simulations | 589 |
| Période de simulations | Du 25 mars 1997 au 26 juin 2003 (6 ans et 3 mois) |
| Périodicité | Quotidienne |
| Moyenne des performances | 40,64 % |
| Moyenne des rendements | 8,79 % |
| Rendement actuariel maximal | 13,07 % |
| Rendement actuariel minimum | 3,16 % |
| Taux sans risque Strip OAT (maturité octobre 2007) au 28/07/2003 | 3,18 % |

Ces informations sont données à titre indicatif uniquement.
Sur la période de simulation considérée, la stratégie du Fonds Antin Palmarès Garantie 2007 a permis d'obtenir un taux de rendement actuariel, compris entre 3,16 % minimum et 13,07 % maximum, quelle qu'ait été la configuration de marché. La moyenne des rendements s'établit à 8,79 %.

# MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Garantie : Etablissement garant BNP PARIBAS.
La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter de la création du Fonds et jusqu'au 18 décembre 2003 inclus à 17 heures.
BNP PARIBAS garantit au Fonds que tout porteur ayant souscrit à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 18 décembre 2003 inclus à 17 heures, et ayant conservé ses parts jusqu'à l'échéance le 19 décembre 2007, bénéficiera à cette date d'une Valeur Liquidative Garantie (définie page 6).
Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 19 décembre 2007, ne bénéficieront pas de la garantie telle que définie ci-dessus.
La garantie est actionnée par la Société de Gestion.

Orientation des placements : L'actif du Fonds est investi principalement en obligations et/ou titres de créances négociables français et/ou étrangers.

Les produits découlant de l'actif du Fonds sont échangés (utilisation de contrats swap) dans la limite notionnelle de 100 % de l'actif initial, contre une rémunération liée à l'évolution d'un Panier d'OPCVM issu du classement "S&P European Fund Awards".

Possibilité d'intervention sur les marchés à terme et conditionnels autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant :

Le Fonds peut recourir aux instruments financiers, techniques de gestion et opérations de gré à gré autorisés par la réglementation, notamment les contrats à terme, options, prêts de titres, swaps, contrats de change à terme, contrats d'échanges sur risque de crédit (Credit Default Swap et Total Return Swap), pensions livrées, caps et floors, warrants (à titre accessoire).
La conclusion de contrats sur dérivés de crédit, exclusivement en couverture d'actifs détenus par le Fonds, vise à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds (tant de garantie que de performance) et n'a pas d'impact significatif sur son profil de risque. La notation de l'entité de référence est la suivante : au minimum lors des acquisitions, les titres de taux sont notés au moins A3 (Moody's), A- (S&P Int. et Fitch).
La possibilité d'intervention sur les marchés à terme et le recours aux instruments et techniques d'intervention ont pour finalité d'une part, de protéger les actifs du Fonds contre les risques de marché (risques de taux et/ou de change et/ou d'indices et/ou de crédit) et, d'autre part, de réaliser l'objectif de gestion du Fonds.
La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du Fonds.

Le risque de contrepartie, conformément au décret n°89-624 modifié par le décret n°2002-1439 du 10 décembre 2002, pourra excéder 10 % des actifs du Fonds.
Le Fonds peut détenir jusqu'à 50 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM français éligibles ou européens coordonnés.
A compter de la date de création du Fonds jusqu'au 18 décembre 2003 inclus à 17 heures, la gestion sera adaptée afin que la valeur liquidative progresse en liaison avec le marché monétaire.

Durée minimale de placement recommandée : durée de la garantie, soit la Durée du Fonds (4 ans, 2 mois et 12 jours).
Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs. Fonds destiné principalement à Natio Vie. Le Fonds sert de support à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation en unités de compte distribués par Natio Vie.
Affectation des résultats : Capitalisation. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.
Durée du Fonds : 4 ans, 2 mois et 12 jours (jusqu'au 19 décembre 2007).
Date de clôture de l'exercice : dernier jour de Bourse du mois de décembre (1er exercice : dernier jour de Bourse du mois de décembre 2004).
Valeur liquidative d'origine : EUR 1000
Périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés français (calendrier officiel EURONEXT) et des Marchés étrangers concernés (Euronext Amsterdam, New York Stock Exchange, Nasdaq New Market, Tokyo Stock Exchange, London Stock Exchange, Dublin Stock Exchange, la Bourse de Luxembourg, Euronext Bruxelles et XETRA) ainsi que les jours fériés légaux des pays de domiciliation de tout OPCVM composant le Panier le jour du calcul. La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi jusqu'à 17 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain (soit ordre en J jusqu'à 17 heures pour exécution sur une valeur liquidative datée de J+1).
Possibilité de ne plus accepter de souscriptions si le nombre de parts en circulation atteint 50 000.
Commission de souscription : 5 % (dont part acquise à l'OPCVM : totalité). Toutefois,

- Pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, cette commission de souscription sera :
  - nulle pendant la Période de Souscription, soit de la date de création du Fonds jusqu'au 15 décembre 2003 (inclus) à 17 h.
  - de 5 % (dont part acquise à l'OPCVM : néant) pour les souscriptions reçues entre le 15 décembre 2003 après 17 heures et le 18 décembre 2003 à 17 heures.
- Pour les souscriptions effectuées en dehors des contrats d'assurance vie/ ou de capitalisation, à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 18 décembre 2003 à 17 heures, cette commission sera de 5 % maximum (dont part acquise à l'OPCVM: néant).

Commission de rachat : néant
Frais de gestion maximum : 2 % TTC de l'actif net par an, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.
Libellé de la devise de comptabilité : EURO

Adresse de la Société de Gestion : 5 avenue Kléber - 75116 PARIS
Adresse du dépositaire : 3 rue d'Antin - 75002 PARIS.
Lieu et mode de publication de la valeur liquidative : Bureaux de la Société de Gestion

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande. La note d'information complète de l'OPCVM (Notice d'Information et Règlement du Fonds) et le dernier document périodique sont disponibles auprès de :
BNP Paribas Asset Management
Service Marketing et Communication - 5, avenue Kléber - 75116 Paris

Date d'agrément de l'OPCVM par la Commission des Opérations de Bourse : 23 septembre 2003.
Date de création de l'OPCVM : 7 octobre 2003.
Date d'édition de la notice d'information : 7 octobre 2003.

## L'offre "Investissements Structurés" de BNP Paribas Asset Management

Présente depuis de longues années sur le marché des fonds garantis ou protégés, l'équipe "Investissements Structurés" de BNP Paribas Asset Management a développé une expertise reconnue dans ce domaine.

- 10 gérants spécialisés sur le montage et la gestion de ces produits.
- Une offre s'enrichissant régulièrement de produits innovants.

Avec des actifs sous gestion de près de 10 milliards d'euros dans la gestion structurée, BNP Paribas Asset Management se situe parmi les tout premiers acteurs du marché.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
Société de gestion de portefeuilles n° GP 96-02 - Société par Actions Simplifiée au capital de 59 613 664 euros
RCS Paris 319 378 832 - Siège social : 5, avenue Kléber, 75798 Paris Cédex 16

## Avertissement

Avant de souscrire au Fonds Commun de Placement à Formule Antin Palmarès Garantie 2007, vous devez lire attentivement la Notice d'Information, document réglementaire agréé par la Commission des Opérations de Bourse (COB), figurant dans le présent document.

Cet OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du Fonds et donc d'une sortie à la date d'échéance du 19 décembre 2007. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là.

Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance prévue (le 19 décembre 2007).

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas, S.A au capital de 1 806 343 230 euros - 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS
immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris
Document non contractuel - ref : PV 6571 - Septembre 2003 - Photo : Getty images
yellowstone